A TEXAS SNAKE STORY.

Rattler and Greaser Afloat on a Plank for Several Hours.

"I have heard of many men being placed in odd predicaments," remarked Capt. Jenkins "but one of the most peculiar situations that ever befel an individual was assuredly that of an ignorant Mexican a good many years ago near Indianola, Tex., at the time the town was so nearly destroyed by a tropical hurricane or cyclone. I have heard the story many times, although it happened so long ago. It was during the extreme height of the cyclone. Houses in Indianola were going to pieces like so much paper, boats were being wrecked, and it looked decidedly bad for the individuals who were located in exposed portions of the coast. It was about this time that a little Mexican settlement on one of the coast islands adjacent to Indianola began to go to pieces, the water having risen over the top of the sand dunes and the waves smashing the loosely constructed buildings of the settlement into kindling wood.

"Jose Barretti, one of the inhabitants of the settlement, was separated from the remainder of his family, and, clinging to a long plank, was driven into the inner bay over the ruins of the settlement. When the day broke he was out of sight of land. The waves had calmed down and the storm was gone. As he cast his eyes about in the early dawn, to his horror he found the other end of the plank occupied by an immense rattlesnake. As soon as the snake observed the Mexican he began to writhe and coil in an odd sort of manner and apparently to make attempts to reach the poor fellow, whose hair was then standing on end in a manner wonderful to behold. The hours went by. The snake kept up his antics, but for some reason did not get any nearer the Mexican. The unfortunate fellow was afraid to leave the plank, knowing that he would drown, and at the same time he was in horrible fear of meeting death in a more terrific manner from snake bite. He lay on the end of the plank, with his eyes fixed on the rattler. In fact, they both eyed each other, and this they kept up until midday, when a fishing smack came sailing along on the lookout for castaways. The Mexican was seen from the boat and in a short time was hauled on board more dead than alive. He pointed weakly at his hissing companion. The sailors on the smack killed the rattlesnake and found that it had jammed its tail through a small knothole in the plank. The immersion of the buttons of the rattle in the salt water had caused them to swell and he was unable to remove his tail from the hole. To this fortunate circumstance the Mexican owed his life. The fact that the coast islands contain many rattlers accounts for the presence of the snake on the plank."—N. O. Times-Democrat.

HOW TO INSURE SOME SLEEP.

Keep Your Head Cool and Your Feet Warm.

Sleep ensues when the brain is largely denuded of blood, when cerebral anaemia is established. To partly empty the brain of its blood supply, to keep the head cool, the body sufficiently warm, and to send the blood rather to the lower extremities—this is the physical problem of the sleepless. It is interesting to note that during sleep a great number of the bodily functions continue quite normal without interfering with sleep itself, and therefore sleep is not so like death as some of the poets have imagined. Man asleep is not so profoundly different from man awake; the two chief points of difference, however, being these: A greater indrawing of oxygen and exhalation of carbonic acid, and a complete vasomotor rest. The bedroom and the state of the occupant (assuming the absence of external noise) are the chief factors in the problem.

The sleeping-room should be airy and cool, never, for adult persons, reaching a higher temperature than 60 degrees, though young children need greater warmth. The head should never be under the sheets, but exposed and cool. The feet should be kept warm by a little extra clothing at the foot. With a heavy sleeper there should be no thick curtains, but with a light sleeper curtains are essential, as sunlight plays upon the optic nerve and rouses that attention which it is the one object of the sleeper to keep in suspended animation. The bed should never be between fireplace and door as it catches the draughts, and it is more dangerous and more easy to contract a chill in bed than in the daytime, the specially chilly period being about three a. m.—Spectator.

Working Up Energy.

If it is ever right for a wife to do anything to exasperate her husband, the best time is just before he is going to beat the parlor carpet.—Somerville Journal.

Hath Music Charms?

It is said of an Atchison girl that her voice affects everything in hearing except the wolves at her father's door.—Atchison Globe.

LEISURELY ELOPEMENT.

Escaped an Irate Parent Behind a Government Mail Bag.

Somehow this contention of the street car employes and others who believe that a United States mail bag does not confer high powers upon a bobtail horse car or any other uncommon kind of vehicle serves to revive memories of the elopement of Luke Marshall and the Myers girl.

There never was such an elopement in the history of the Teton country. It was the most deliberate, tranquil and leisurely running away with which record had before or since dwelt. The elopement was two days in its progress from one given point to another, and the given points, which were Myers' ranch up in Marysville and Rexburg, down on the mesa, were scarcely more than 80 miles apart. And old man Myers hung around in the rear and in front and on the flank all that time, trying to stop the enterprise, but being utterly baffled by a hearty observance and regard for law.

Myers used to talk about rights and justice and law, and all that kind of thing, a great deal, and had made speeches at many a mountain meeting against violence and illegal acts, and so on.

"Blame it, he argued, "if you people go on lynchin' rustlers instid o' sendin' 'em down to Evanston for trial, you'll never git no post office, ner any other favor o' the gov'ment, but'll stay right on, a passel o' ignorant exiles." And he argued so well that lawless justice actually ceased, and eventually a star route postal delivery was established by an approving government, and in recognition of Myers' services he was boomed for postmaster and deputy marshal, both of which offices were given to him. After that he was more legal than ever.

Luke Marshall carried the mail from Rexburg, riding the pass on his sorrel mare, and it was quite natural that he should fall in love with the girl at the post office. Now, Myers, for all his earnest talk about lawlessness, had already lamed two men and shot the ear off another, because, at various times, they had tried to prove to him that he ought to let the girl marry. Luke Marshall was no such fool as these. One day when he was ready to leave for Rexburg he called to the postmaster's daughter to fetch her jacket and come on. The girl came out, and Luke lifted her up to a comfortable seat upon the mail bag behind him.

"Here! What's them?" cried old Meyers, marshal and postmaster.

"Oh, we're going over the range to get married," said Luke, casually. "We're eloping."

Old Meyers drew up his rifle. "Jule! Git down off'n there!" he cried. "I want fair aim to git that feller square through the eye."

This was where Marshall's nerve came out strong. "Git out of the way, you anarchist," he cried. "Don't you see you're delaying the United States mail! A man of your age! A man holdin' two public offices! Delaying the gov'ment of the United States as is represented in this sorrel mare an' this bag. Stand aside or I'll have you, as deputy marshal, arrest yerself as a private citizen, an' call yerself as postmaster to witness the breakin' of the law."

Old Myers slowly let his gun down. "You mean—you—" he mumbled.

"I mean that this sorrel mare represents an' actually is the gov'ment of the United States, an' you delay her on her travels at your risk—"

"But hold on, Luke. That's my girl—"

Marshall drew his silver watch. "Are you an anarchist, an outlaw, an attacker of gov'ment, an' a fanatic?" he inquired. "It's ten o'clock." And as Myers sullenly stepped aside the elopers started off at a slow jog.

Old Myers followed them all the way to Rexburg, and tried to catch Luke off his governmentally endowed sorrel mare, but without avail, for the mail carrier knew his limitations and did not dismount until he reached the justice shop in the town. And, of course, after that the law-abiding Myers couldn't be expected to shoot his own son-in-law, mail route or no mail route.—Chicago Record.

A Vanderbilt's Fad.

Much has been written about George W. Vanderbilt's studious habits and book collecting proclivities, but comparatively little attention has been drawn to his extensive experiments in arboriculture. On his large estate at Biltmore, in North Carolina, he has 1,000 acres of forest under scientific supervision, and in his library he has all the standard works on forestry, including many rare illustrated volumes of great value. It is his present fad—if an earnest purpose can be called a fad—to give this country a useful object lesson in tree and shrub culture.

—The dead heroes of the Buena Vista battlefield, where 6,000 American volunteers under Gen. Zachary Taylor defeated 20,000 Mexicans under Santa Anna after a desperate and bloody battle, lie in a neglected and unmarked spot near Saltillo, Mexico.

WORLD'S LARGEST CANNON.

Weighs 126 Tons and Sends a Projectile Sixteen Miles.

The largest gun ever built in the world is now being constructed at the Bethlehem iron works. This enormous piece of ordnance will weigh when completed 126 tons. It will exceed by six tons' weight the monster gun which Krupp, of Germany, exhibited at the world's fair in Chicago, and in length it will be nearly five feet longer than the German gun.

This monster weapon is being fabricated under the orders of the war department. It is the biggest order ever given to any establishment in the world.

The intention of the war department, it is announced, is to mount the great piece on a specially built foundation on Romer shoals. The protection for this gun will be a turret, which will wholly inclose the crew and the greater part of the gun. From its position on Romer shoals the great piece of ordnance will have a full sweep of the channels leading into New York harbor. There is not, it is declared, a vessel afloat to-day with armor of sufficient strength to resist its shot. John F. Meigs estimates that a blow from the new gun would have a striking energy equal to that of a 2,000-ton ship when running at full speed. The shot from the gun, he adds, would smash, crack and batter down any armor which it would be possible for a ship to carry.

The caliber will be 16 inches. The length, from breech to muzzle, will be 49 feet two inches. Through the breech in a vertical line the gun will have a measurement of exactly five feet. Mr. Meigs computes the weight of a shot for the new gun at a little over 2,300 pounds. That means more than a ton of metal. The heaviest shots fired in England have not weighed over 2,000 pounds.

The powder charge of the American gun will weigh nearly 1,000 pounds. Provided extreme elevation for range could be obtained, a shot from the New York harbor gun should be able to travel more than 16 miles. The greatest known range ever attained was from the famous "jubilee shot" in England. The distance measured about 12 statute miles.

The United States has never before attempted any heavier piece of ordnance for coast defense than a 12-inch gun. The weight of a piece of the latter caliber is approximately 50 tons. In the 16-inch gun there is observed a jump of 76 tons increase in weight.

The building of the new 16-inch gun is an extensive undertaking. The gun itself will cost about $120,000. For single guns the average cost to the government for all fabrication work in this country is roughly $1,000 per ton of gun.

The cost of the gun carriage and turret will bring the cost up to as much again as the weapon, while the cost for foundation will, it is estimated, round out a grand total of at least $300,000. The foundation for the 16-inch gun will require a depth, it is said, of 50 feet, if earth be the basis. This foundation must be constructed of concrete.—Philadelphia Times.

STOPPING A CELEBRATION.

Story of a Common Drunk and the Easy Judge.

The face of the judge was sad rather than severe as he looked upon the prisoner before him, for the judge was a kindly man at heart despite the fact that he was a police judge.

"Drunk again?" he said with a half-pitying questionfulness.

"Yes, your honor.

"And I let you off only yesterday morning on the same charge because you had never been arrested before?"

"Yes, yer honor."

The judge's face grew hard.

"What's the matter with you?" he asked, sternly.

"Nothing—now, your honor."

"But you were drunk again. What do you mean by acting that way?"

"I was celebrating, your honor."

"Celebrating?" repeated the court in surprise. "This is no time to be celebrating. The Fourth of July and the election are over and Christmas isn't here yet."

"I'm sober enough to be aware of that, your honor."

"Then what were you celebrating? Got a new boy at your house?" and a hopeful look came into the judge's face, for he was a father himself, and besides he really sought some excuse for the prisoner.

"No, your honor," smiled the prisoner. "I was celebrating my good luck in getting off so easy yesterday."

Then the judge hardened his heart, and what that prisoner got was a plenty.—Louisville Courier-Journal.

A Word for Shakespeare.

A recent writer on the Baconian theory says the disappearance of Shakespeare's manuscripts proves nothing. Only two or three signatures and a four-line receipt of Moliere are in existence, and he was born after Shakespeare's death.

—Some men are always paying out money for some fake doctor.—Washington Democrat.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au com des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'EXCELLENTE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES,

No 228 Rue Nord Remparts,

Entre les rues Douane et Bienville

LA BELLE

Résidence en briques à trois étages,

No 1616 rue Canal,

Entre les rues Robertson et Claiborne,

—ET LE—

Joli cottage en bois

No 1205 rue Girod,

Entre les rues Bassin et Franklin.

SUCCESSION DE MADAME VEUVE MARGARET HENNESSEY.

No 44,707—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 10 décembre 1897, du l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° L'excellente résidence en briques à deux étages avec mansardes, No 228 rue Nord Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Douane et Bienville contenant vestibule, salon, salle à manger, cuisine six chambres à coucher, grande cour pavée, etc. Le lot de terre mesurant en mesure américaine 42 pieds 1 5|8 pouces de face à la rue Nord Remparts, sur 97 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est bien située, d'une imposante apparence et à un ilet de la rue Canal et spécialement adaptée comme résidence de famille ou professionnelle. Se loue aux taux de $720 par an.

2° La belle résidence en briques à trois étages, No 1616, rue Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, contenant vestibules, douze chambres, galeries en fer, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un devis ou plan d'arpentage dressé par L. I. Fremaux, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, le 9 mai 1889, notaire en cette ville. Lequel dit lot mesurant 18 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Canal; sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et étant borné dans le fond par une allée de 5 pieds 3 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Robertson, comme un dit lot et autres tracés sur le susdit devis. La propriété est à cinq minutes de marche du centre des affaires sur notre grande avenue centrale et fera une bonne résidence ou un placement avantageux. Rapportant maintenant au taux de $420 par an.

3° Le joli Cottage en bois à un étage No 1205 rue Girod dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Bassin et Franklin, retiré de la banquette, contenant galeries, plusieurs chambres coucher sur le côté, citerne etc. Le lot de terre est désigné par le No 14 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer en date du 2 Mars 1833, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Le dit lot ayant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La propriété est bien située soit pour une jolie résidence ou un placement de valeur.

Conditions—Un tiers on plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix de l'adjudication; dix pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Placement Attrayant et Rémunératif,

Le Gentil Cottage Double (élevé)

No 2300 rue Laharpe, encoignure Tonti.

Avec Vaste Lot contigu sur la rue Laharpe.

In re Succession de Mme Célina Graugnard, veuve de Gaston Barq.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau 727 rue Commune, le JEUDI, 17 mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, datée le 11 février 1898 in re et pour le compte de la succession de Mme Célina Graugnard, veuve de Gaston Barq, (docket No 41,057) il sera vendu à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, etc; le dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Tonti, Laharpe et Rocheblave, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan par L. Bringier, voyer, daté le 22 février 1837. Les dits lots sont contigus et mesurent chaque 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds de profondeur, mesure américaine. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Laharpe et Tonti. Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage double à deux corps de logis élevé, désigné par le numéro municipal 2300 rue Laharpe, encoignure Tonti. Le rez-de-chaussée est partiellement subdivisé et peut à très peu de frais être fait extrêmement confortable et attrayant. Le lot vacant contigu est spacieux élevé et admirablement désigné pour un cottage double ou simple. Le voisinage s'améliore rapidement, et il est à proximité de marché, églises et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur. Les améliorations devant être conservées, assurées aux frais de l'acquéreur, pour au moins le montant dû sur les dits billets et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur devant payer les taxes de 1898, l'acte de vente devant contenir la clause des 10 0|0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer le paiement du montant du billet ou des billets avec intérêt.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire.

Un dépôt de 10 0|0 sera exigé au moment de l'adjudication.

13 fév—14 20 27 mars 6 13 17

Succession de John Volker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,670—Division E—Attendu que Mme Susanna Hagenie, veuve de John Volker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Volker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

15 fév—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Seuls et Doubles et Lots à Batir

Dans une bonne Localité du Second District.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54,532 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 21 janvier 1898 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division "A", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, retiré de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rocheblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1|2 lignes vers la rue Dorgenois le séparant du lot No 132. Loyer au taux de $168 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement parfait.

2° Le cottage en bois confortable et seul à un étage, No 1206 rue Broad, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Hôpital et Quartier, contenant six chambres, citernes etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan par L. H. Pillié, voyer, en date du 28 juillet 1874 et mesure 23 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Voisinage gai et s'améliorant.

3° Un certain lot de terre à bâtir, y touchant, dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, désigné par la lettre D sur le dit plan par Pillié et mesurant 23 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre à bâtir dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Broad, désignés par les lettres A et B, sur un devis d'arpentage par L. G. de l'Isle, voyer, daté le 21 janvier 1898, mesurant chacun, conformément audit plan, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots se touchent et le lot A forme l'encoignure des rues St-Philippe et Dorgenois.

5° Le cottage en bois à un étage, touchant à la susdite propriété quatrièmement décrite sur la rue St-Philippe, contenant quatre chambres, hangar citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le dit plan par Del Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Philippe, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une portion d'une des bâtisses sur le lot est en partie sur le lot "D" qui y adjoignant et doit être enlevé au lot "C" aux frais de l'acquéreur du dit lot.

6° Un certain lot de terre à bâtir, touchant au susdit lot "C" désigné par la lettre "D" sur ledit plan par Del Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Philippe par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots ci-dessus quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrits se touchent et sont dans les même district et ilet. La rue St-Philippe est pavée à proximité de plusieurs lignes de chars, entourés sur les trottoirs de magnifiques arbres. Voisinage beaucoup amélioré.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un, en un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs

janv 23 26 30—fev 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Chevaux, Wagons, Harnais, Sable, Coquilles, Meubles de Bureau et comptes ouverts.

In re B. F. Schriever Co, Ltd, en liquidation.

No 55,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet—MARDI, 1er mars 1898, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 11 février 1898, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division "C", dans l'affaire ci dessus intitulée, les objets décrits ci dessous, sur les lieux No 1028 rue S Liberté, entre l'avenue Howard et la rue Euphrosine.

1. 18 mulets, 3 chevaux, 14 wagons, buggies, harnais, tuyaux, briques à feu etc.

2. Immédiatement après à l'encoignure de l'avenue Howard et de la rue S. Remparts, un lot de sable blanc, jaune et de gravois, et argile du lac, environ 755 barils et environ 1000 briques.

3. Immédiatement après, sur les lieux 810 rue S. Remparts, entre les rues Howard et Julie, un lot de tuyaux, papier sabloé, briques, crocks, grates, 11 jeux de harnais, divers, meubles de bureau, etc.

Les tout des objets ci-dessus d'après l'inventaire enregistré dans la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux

16 fév—16 17 18 28—mars 1

Charbon! Charbon!

Breckenridge Cannel.
Charbon Pittsburgh.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Gas and Foundry Coke.

A vendre par

W. G. Coyle & Co.

323 rue Carondelet, coin Union.

28mars—

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE SITES POUR RESIDENCE,

BIEN REMBLAYE,

BIEN SITUÉS

Dans le Sixième District,

Comprenant l'ilet Borné par les rues Valmont, Dufossat, Pitt et Boudousquié.

Moins un et un demi lots.

A ETRE VENDU EN LOTS

Agréables à la demande

Dans l'affaire de la liquidation de la "Southern Paving Company".

No 51 861—Cour Civile de District pour Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 8 février 1898 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Vingt et un demi lots de terre situé dans le faubourg Avart, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet No 55 borné par les rues Valmont, Dufossat, Boudousquié et Pitt, lesdits lots étant désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et 11 à 22 inclusivement et la moitié du lot désigné par le No 9 et lesquels lots mesurant comme suit: Le lot No 1 mesure 44 pieds de face sur la rue Pitt, 33 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 100 pieds 9 pouces et 3 lignes et 100 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds; ladite moitié du lot No 9 étant la moitié près de et touchant au lot No 8 et mesure 15 pieds de face à la rue Pitt sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lots Nos 11 12 13 et 14 adjacents mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat par des profondeurs comme suit—lot No 11 150 pieds entre lignes parallèles, lots Nos 12, 13 et 14, mesurent chacun 120 pieds entre lignes parallèles, lot No 15 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Dufossat par une profondeur de 120 pieds, faisant face à la rue Boudousquié et entre lignes parallèles et forme l'encoignure des dites deux rues—lots Nos 16 et 17, adjacents et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Boudousquié par une profondeur de 129 pieds 7 pouces entre lignes parallèles—lots 18, 19, 20, 21 et 22 adjacents et mesurent chacun 32 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Valmont par une profondeur comme suit—lot No 18 forme l'encoignure des rues Valmont et Boudourquié et mesure 107 pieds de profondeur et de face à la rue Boudousquié, cent dix pieds quatre pouces 3 lignes sur la ligne le divisant du lot No 19, et 32 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Lot No 19, 110 pieds 4 pouces, 3 lignes, sur la ligne le divisant du lot No 18, et 1 12 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 20, Lot No 20 113 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 19 117 pieds 1 pouce 7 ligne sur la ligne le divisant du lot No 21. Lot No 21 117 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 20, 120 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 22 No 22, 150 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 21 et sur la profondeur du lot No 17, et 153 pieds 10 pouces sur l'autre ligne le divisant sur la ligne du fond du lot Nos 1 à 5 inclusivement. Lots Nos 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds 5 pouces de largeur sur les lignes du fond.

Le terrain est rempli au grade avec trottoirs et rues pavées sur Valmont, Pitt et Dufossat. Le voisinage est amélioré et un des meilleurs pour résidence ou placement rémunérateur et à proximité de toutes les commodités.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas d'un procès pour forcer le recouvrement des billets et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jeff C Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 fév—13 20 27—Mars 6 13 17

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double en bois à deux étages dans le troisième District.

Nos 2462 et 2464, rue Dauphine entre Espagne et l'avenue St-Roch.

Succession d'Amélia Carbo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 55,325.

MARDI, 22 Mars 1898, à Midi.

Aussi le même jour.

Un petit lot de meubles et bijouteries.

PARD. DANZIGER, Encanteur, bureau No 112 rue Carondelet—MARDI, 22 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, en date du 9 février 1898, dans l'affaire ci-dessus numérotée, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et l'Avenue St Roch, ledit lot mesurant à peu près 32 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied américain, et est composé du tout du lot 8 et à peu près 1 pied de face de toute la profondeur du lot No 7, adjoignant et est séparé par une barrière en planche de la portion restant dudit lot 7.

Lesdits lots étant désignés sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1845, ensemble avec tous les droits en commun avec le reste de la portion du lot No 7 à l'usage d'une allée de 3 pieds de face à ladite rue Dauphine sur une profondeur de 37 pieds, qui doit être prise de ladite balance de la portion dudit lot No 7.

LES AMELIORATIONS SONT CONNUES COMME LES Nos 2462 ET 2464, RUE DAUPHINE et consistent en une maison en bois à deux étages contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, citerne etc. Trottoirs et cour pavés. Rapportant un bon revenu et toujours loué

CONDITIONS—UN TIERS OU PLUS COMPTANT, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, des dits billets comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc; les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus de son enchère et il devra déposer 10 pour cent comptant à l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

Mobilier.

Et le même jour, mardi, 22 mars 1898, à 10:30 A. M., aux chambres d'encan, 54 et 56 rue Bourbon, un petit lot de meubles de maison et de bijoux d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 20 à date.

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.

5mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée Dans le Second District.

Connue comme nouveau No 4241, rue Bienville, coin de la rue North Hennessy.

William R. Nobles vs Jeremiah A. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 24 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits etc., situés dans le deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Solomon et Napoleon, (maintenant Nord Hennessey) désignés comme lots Nos 9, 10 et 11 et mesurent comme suit: Lot No 9 mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville, par cent vingt pieds de profondeur. Lot No 10 forme l'encoignure des rues Bienville et Napoleon et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Napoléon. Lot No 11 a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Napoléon par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
F. McGloin, avocat du plaignant.

18 fév — 18 19 24 — mars 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la Bâtisse d'Eglise en Bois à un Etage, Toiture en Ardoises,

Située à l'encoignure des rues Laurel et Bellecastle,

Dans l'ilet borné par les rues Valmont et Annonciation,

Et de la Résidence en Bois à un Etage, Toiture en Bardeaux,

Le terrain mesurant 28 pieds par 110 pieds.

A l'arrière de ladite Eglise.

W. C. Faust et Jas McRacken, receveurs de la Pelican Homestead and Building Association vs Ezekiel Warmington.

COUR